



COMMISSION AGRICULTURE

7 novembre 2018, Firbeix

Participants :

Agathe DRAPEAU, Philippe FRANCOIS, Michaël CHARLOT, Sébastien FISSOT, Céline BOYARD, Sandrine ROSSIGNOL, Denis BOURGIN, Louise MAZOYER, Jean-Pierre PATAUD, Arnaud SIX, Marie-Jeanne DARTOUT, Cécile ROBERT

Excusés : Béatrice Gendreau, CIVAM en Limousin, Olivier BROUSSEAU, Valérie MERLE, Stéphanie BOMME-ROUSSARIE, Didier BORREL

Ordre du Jour :

- Le concours prairies fleuries
- Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
- La Marque Valeur Parc naturel régional
- Le Projet Alimentaire Territorial
- L'annuaire de l'offre fermière
- Autres thématiques

🕒 **Concours Prairies fleuries**

Concours basé sur l'équilibre agro-environnementale de différentes parcelles :

- 🕒 Valeur agronomique
- 🕒 Diversité floristique
- 🕒 Potentiel mellifère

Deux formats :

- 🕒 Exploitants
- 🕒 Lycée agricole (ce sont les élèves qui sont évalués sur la qualité de leur analyse)

La session 2018 s'est déroulée sur le bassin versant de la Haute Dronne, Secteur Dordogne – Saint-Pardoux la Rivière
Le jury était composé du CBNSA, de la CA 24 et d'une apicultrice (Chloé Pellerin).

Il serait intéressant de rechercher des candidats en dehors des réseaux MAEC, on pourrait travailler notamment avec les SIQO ou les GIEE notamment. Les SIQO permettraient de mieux valoriser le concours auprès du grand public mais il pourrait s'avérer difficile de sélectionner des exploitations dans un périmètre réduit.

Ce concours reste un bon outil pour valoriser le travail des agriculteurs, avec des regards croisés sur les prairies qui sont toujours très intéressants.

D'autres lycées agricoles pourraient être associés notamment ceux de Périgueux et Saint-Yrieix-la-Perche.

La question de la représentativité de la parcelle visitée par rapport à l'ensemble de l'exploitation est à nouveau soulevée. La grille étant établie au niveau national il n'est pas possible d'effectuer une modification à notre échelle, mais la bonne utilisation de certains critères permet néanmoins de mettre en place une certaine pondération.

La candidature des territoires se fait avant le 15 janvier 2019. En 2019, le secteur de Rochechouart a été retenu.

MAEC – PAEC

Les MAECs se déploient sur des territoires retenus au titre d'un enjeu Eau et/ou biodiversité, dénommés PAECs.

Au titre de la campagne 2018, 10 PAECs étaient actifs :

Enjeu Biodiversité

- PNR PL Haute-Vienne (87) – SHP Individuel – 1 PAEC ;
- Bassin Versant « Vallée Nizonne » : 24 et 16 (réduit au site N2000 strict) - 2 PAECs ;
- Bassin Versant « Réseau Hydrographique de la Haute Dronne (24 + 87) - 3 PAECs.

Enjeu Eau (CTMA Vienne médiane – AELB)

- Bassin Versant Graine amont (87) – 1 PAEC ;
- Bassin Versant Gorre amont (87) - 1 PAEC ;
- Bassin Versant Gorre-Graine aval (87) - 1 PAEC ;
- Bassin Versant Graine aval (16) – 1 PAEC.

Cette campagne 2018 se solde avec un engagement surfacique de 719,58 ha pour un engagement comptable de 511 696,32 €, ventilés sur 43 dossiers.

Deux mesures sont parmi les plus déployées, avec plus de 30 % d'engagement surfacique : celle sur la diversité floristique et celle sur Plan de Gestion Simplifié Zones Humides avec chargement limité.

Sur la période 2015-2018, dans le cadre de ce projet, 155 dossiers ont été établies pour une surface sous contrat de 3 121,45 ha et engagement comptable dépassant 2 millions d'euros.

Plus de 30 % des engagements surfaciques le sont avec la mesure sur la diversité floristique.

Sur les territoires ouverts depuis plusieurs années (3 à 4), la démarche contractuelle s'atténue, même si chaque année des primo-contractants s'engagent.

La MAEC SHP ouverte en 2018 sur toute la partie haut-viennoise du Parc n'a pas rencontré son public. Plusieurs raisons sont évoqués : déficit de communication, proximité des itinéraires techniques avec l'Agriculture Biologique pour laquelle la

conversion est plus rémunératrice et un critère d'accessibilité (SH > 70 %) à la mesure commun avec la MAEC SPE « engraissement » ouverte en 2015.

L'appel à projet pour la campagne 2019 est disponible depuis peu, 01 octobre 2018. Les candidatures sont à remettre avant le **20 novembre 2018**

Sur l'enjeu biodiversité, le cadrage reste inchangé avec 2018.

Sur les MAECs à enjeu Eau, secteur Loire-Bretagne en particulier, le nouveau programmes d'intervention n'est pas encore stabilisé, et notamment sur les MAEC, les cadrages opératoires et techniques. Ces éléments ne seront stabilisés pour le rendu des candidatures (20-11-2018).

Après échanges, il est proposé à la commission les candidatures suivantes :

Réouverture des territoires :

- PNR PL Haute-Vienne (87) – SHP Individuel – 1 PAEC enjeu biodiversité ;
- Bassin Versant « Vallée Nizonne » : 24 et 16 (réduit au site N2000 strict) - 2 PAECs, enjeu biodiversité ;
- Bassin Versant « Réseau Hydrographique de la Haute Dronne (24 + 87) - 3 PAECs, enjeu biodiversité ;
- Bassin Versant Gorre amont (87) - 1 PAEC, enjeu Eau ;
- Bassin Versant Gorre-Graine aval (87) - 1 PAEC, enjeu Eau ;
- Bassin Versant Graine aval (16) – 1 PAEC, enjeu Eau.

Fermeture Territoire :

- Bassin Versant Graine amont (87) – 1 PAEC, enjeu Eau.

Nouveau Territoire:

- **PNR PL Dordogne (24) – SHP Individuel – 1 PAEC, enjeu biodiversité.**

Pour cette campagne 2019, les intentions contractuelles seront pesées avec **l'appui des DDT** correspondantes, avec le contact des agriculteurs concernés et éligibles.

En cas de validation de ces candidatures, la MAEC SHP sera ouverte sur tout le territoire Parc, associée des MAECs localisées disponibles sur des grands bassins versants, **conformément aux orientations fixées par la Commission en 2015.**

🕒 **Marque Valeur Parc**

- 5 audits réalisés en 2018
- 2 apiculteurs bénéficiaires :
 - Chloé Pellerin à Dournazac
 - Julien Frugier à La Coquille

La Marque Valeur Parc est une marque nationale élaborée et appliquée à l'échelle de l'ensemble des PNR français. Elle s'inscrit dans une démarche de globalisation de la valorisation des produits, les entreprises labellisées étant des « ambassadeurs du territoire ». L'exploitation doit se situer sur au moins 85 % sur territoire et doit pouvoir accueillir des visiteurs. La marque ne permet pas de meilleurs prix mais s'impose plutôt comme un outil de valorisation et de mise en réseau. Elle permet de valoriser un produit, de le démarquer mais aussi un territoire et une démarche.

Le PNRPL a pour projet de proposer un kit de bienvenue aux néo-marqués constitué d'un lot d'étiquettes pour les pots, de stickers pour véhicule, d'une affiche, d'une plaque métallique, de sacs pour les produits, etc. Il serait pertinent d'ajouter une charte graphique (bandeau mail, site internet...).

Objectifs pour 2019 :

Il est validé pour 2019, de travailler sur les productions de châtaigne et de volailles avec la volonté de marquer les produits transformés.

Une réunion de présentation de la marque aura lieu au premier trimestre. Ensuite des travaux en groupe seront mis en place pour affiner les cahiers des charges par production.

Dans un souci d'optimisation du temps consacré aux audits un questionnaire de préaudit devra être rempli avec le dossier de candidature, afin de réaliser une présélection.

🕒 **Projet Alimentaire Territorial 2018-2019**

Février 2018 : lauréat du Programme National pour l'Alimentation – Emergence du Projet Alimentaire Territorial – 40 000 € pour 2 ans

Des collaborateurs : Chambres d'Agriculture et AgroBio

- Sensibilisation de la jeunesse

Programme en transversalité école/cuisiniers, impliquer l'ensemble de l'école, la mairie et les cuisiniers.

- Autonomie des cuisiniers

2018

- 4 journées de formation dont 2 ateliers de pratique culinaire

- 9 cuisiniers sensibilisés
- 4 « Rendez-vous de l'assiette responsable »

2019

- Nouveau cycle de formations collectives
- Accompagnement d'établissements pilotes
- Organisation de commande groupée « test » de produits d'épicerie

Enjeu pour 2019, toucher de nouveaux cuisiniers

- Commerces de proximité

- Partage d'expérience inter-parcs – voyage d'étude sur Millevaches
- Demande de bistrotiers

- Développement de l'offre pour la restauration collective

- La production légumière comme piste de diversification : article à paraître fin 2018 dans les revues spécialisées.
- L'organisation du travail en maraichage pour fournir la restauration collective, date de formation à venir

Nouvelles propositions d'action :

Ateliers de travail/soirée d'échange : partage d'expérience collective

Approvisionnement local (légumes, viande)

La Chambre propose des parcours d'accompagnement des producteurs + volaille (poulet)

Ne pas oublier certaines catégories de produits comme les produits laitiers (yaourts), les produits bovins et ovins.

Voyages d'étude : Ferme de Vialard

🕒 **Annuaire de l'Offre Fermière**

Visibilité en 2018 :

Présence dans les catalogues des réseaux partenaires + distribution des guides sur les événements : coût - 1300€

Propositions d'amélioration :

- Préférer les encarts interactifs, ciblés, informatifs sur un événementiel
- Ajouter un accès rapide (QR code, lien)

Stratégie pour 2019 :

Il faut rester présent sur des supports papier car le PNR a besoin de communication mais il est pertinent de partir sur une solution commune et plus économique pour réduire le papier et la documentation qui s'est multipliée en même temps que les réseaux (Bienvenue à la ferme, etc).

Annuaire des producteurs du PNR 2019 :

Qui met-on dedans ? quels critères ? Somme à payer ? Quel support ?

→ Il est validé de mettre en place un listing en ligne (annuaire si capacité financière) sur la base des réseaux existants (BAF, MPP, BIO et Valeur parc) et des plateformes de restau Co.

En complément il pourrait être imaginé, par exemple, d'élaborer un simple flyer avec l'ensemble des liens utiles, QR codes, afin de laisser une trace dans les salons et autres évènements, dans lesquels on est trop souvent et trop vite oublié. Il faudrait faire un focus sur la Marque Valeur Parc.